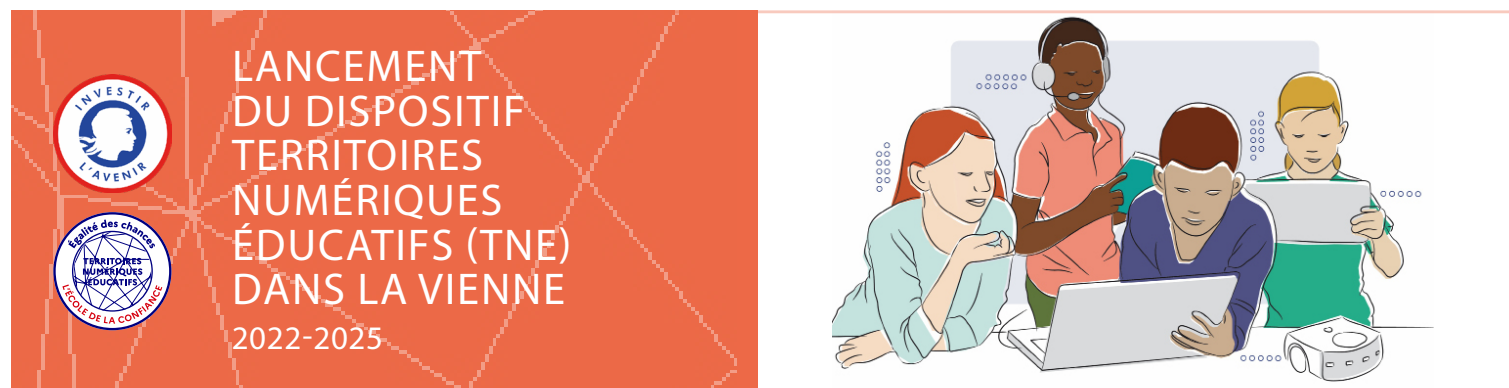


COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, 5 mai 2022



Le dispositif Territoires numériques éducatifs (TNE) de la Vienne - seul Département engagé en Nouvelle-Aquitaine - a été officiellement lancé le jeudi 5 mai avec la signature de deux conventions de partenariat entre, d'une part, le Rectorat de Poitiers et la Banque des territoires et le Département de la Vienne et la Banque des territoires, d'autre part. L'officialisation des engagements permet de libérer les fonds pour l'équipement numérique des établissements pour la formation des enseignants, la production de ressources, et l'accompagnement des familles.

Le dispositif TNE est porté par le Secrétariat général pour l'investissement, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et opéré par la Banque des territoires, avec les collectivités partenaires, la Trousse à projets, les académies et Réseau Canopé. L'académie de Poitiers et le Département de la Vienne travaillent de plus avec l'Université de Poitiers, l'Agence des territoires de la Vienne, les communes et la Direction diocésaine.

TERRITOIRES NUMÉRIQUES ÉDUCATIFS

Les TNE permettent de tester à grande échelle la mise en œuvre de la continuité pédagogique et de réduire la fracture numérique. Lancé en 2020, le dispositif est étendu à 10 nouveaux départements, dont celui de la Vienne, grâce au programme d'investissements d'avenir (PIA4).

Les enjeux des Territoires numériques éducatifs

- équiper les écoles et les collèges du privé et du public,
- mettre à disposition des ressources numériques pour les enseignants et les élèves,
- former les enseignants du public et du privé aux usages du numérique,
- accompagner à la parentalité et réduire la fracture numérique.

Objectifs selon les publics concernés

Élèves

- égalité des chances : faire bénéficier des apports du numérique éducatif quel que soit l'environnement scolaire, social et géographique,
- mettre à disposition des ressources numériques en protégeant leurs données personnelles,

- mieux inclure les élèves à besoins éducatifs particuliers grâce au numérique.

Familles

- familiariser aux enjeux du numérique éducatif,
- favoriser leur implication dans la scolarité de leur enfant,
- lutter contre les risques de décrochage scolaire liés à la situation de fracture numérique,
- créer des alliances entre les parents, les écoles/collèges et le tissu associatif,
- accompagner sur les usages du numérique les familles qui en auraient besoin, en coordonnant l'ensemble des moyens existants sur le territoire (ex: les conseillers numériques) et en constituant un réseau de tiers lieux pour les accueillir.

Enseignants

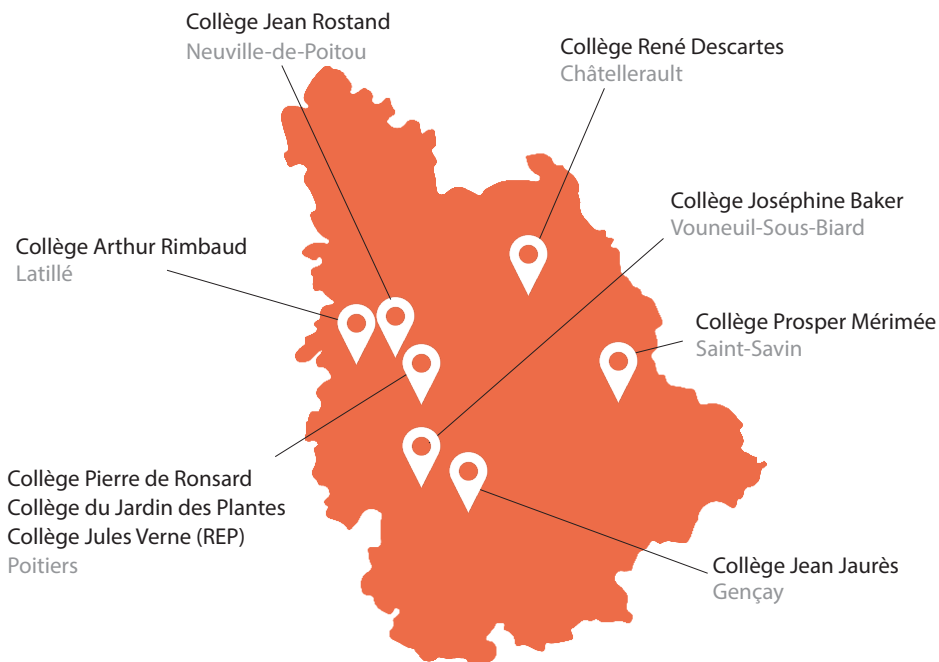
- former aux usages du numérique, en adéquation avec leurs besoins,
- développer les usages numériques à forte plus-value pédagogique,
- faire bénéficier de matériel performant et de ressources de qualité.

NEUF COLLÈGES PUBLICS PILOTES

Le Département de la Vienne et le rectorat de l'académie de Poitiers ont ciblé neuf collèges publics pour lesquels le dispositif sera déployé de façon spécifique. Sept de ces collèges ont été retenus pour mailler le territoire départemental, et deux collèges, Joséphine Baker et Pierre de Ronsard, parce qu'ils disposent d'atouts particuliers (usages ou équipements).

Un collège pilote dispose du très haut débit, s'engage vers un déploiement plus massif des usages pédagogiques du numérique, et bénéficie d'équipements (salle de formation 2.0, salle des création de média, matériel d'immersion pédagogique, fablab, etc.), d'accompagnement et de formation pour ses personnels, ainsi que de ressources numériques.

De façon complémentaire, tous les collèges du département bénéficieront de certains équipements, mais aussi d'un nouvel espace numérique de travail, de ressources numériques mis à disposition des élèves et des enseignants.



Des écoles pilotes

Ces écoles sont en cours de sélection : elles seront au nombre de 42 chaque année, soit 126 pour l'ensemble du dispositif. Dans ces écoles, les apprentissages fondamentaux, notamment en français, mathématiques et langues vivantes étrangères seront augmentés par le numérique. Elles bénéficieront d'un équipement adapté, mais aussi d'accompagnement et de formation.

L'objectif complémentaire, pour chacune des écoles du département est d'atteindre, en lien avec les collectivités, un ensemble d'équipements numériques appelé socle numérique de base.



Ce programme est porté par l'État à hauteur de 5,6 M€, et cofinancé par les collectivités.

EN ÉTANT SCOLARISÉ DANS UN COLLÈGE PILOTE, JE PEUX :

- accéder par un nouvel espace numérique de travail simple et ergonomique à mes cours, à des espaces de collaboration et de communication, à des ressources numériques variées (livres audio, presse, etc.),
- travailler l'esprit critique en créant, diffusant et animant des médias grâce à une salle équipée de mon collège (le medialab),
- développer les compétences du XXI^e siècle en collaborant, m'initiant au codage, à la programmation, et en participant à des challenges robotiques,
- réaliser des objets par le numérique dans le fablab de mon collège,
- découvrir des métiers via l'immersion (casque de réalité virtuelle, etc.)
- ma famille participe à des ateliers dispensés dans mon établissement ou dans un tiers lieu, afin de mieux comprendre comment le numérique transforme ma scolarité.

Informations complémentaires

ac-poitiers.fr/TNE
tne86@ac-poitiers.fr

Contacts presse

Académie de Poitiers : communication@ac-poitiers.fr
Département de la Vienne : kdufour@departement86.fr